



AMBASSADE DE SUISSE
EN INDE

LA NOUVELLE DELHI-110 021, 23 mai 1974

Nyaya Marg
Chanakyapuri
P.O. Box 392, La Nouvelle Delhi-110 001
Tél. 74225, Télex 3156

Réf.: 771.22(1.20) - CP/mb
771.22 (5.4)

Service de la Coopération
technique
Département politique fédéral

3003 B e r n e

WP	32	LE		
27.5	29.5			
13	14			
EPD	27.05.74	15		
Ref.	+ 311 Tibet			

Projets tibétains en Inde et au Népal

Monsieur l'Ambassadeur,

Veillez trouver, ci-joint, photocopie d'une lettre et de ses annexes par laquelle le directeur du Conseil pour les affaires intérieures du Dalai Lama demande notre aide pour de nouveaux projets, ainsi que la copie de la réponse provisoire qui lui a été adressée.

Sans votre accord formel, je ne désire pas sonder les autorités indiennes sur l'attitude qui serait la leur si nous désirions contribuer officiellement à la réalisation de nouveaux projets en faveur des Tibétains. Il y a d'ailleurs beaucoup de chance que cette attitude soit négative.

De façon générale, je suis d'avis que la communauté tibétaine réfugiée en Inde et au Népal a bénéficié d'une aide extérieure suffisante pour que les Tibétains puissent maintenant s'entraider afin que ceux d'entre eux qui n'ont pas bénéficié directement d'une aide étrangère voient néanmoins leur sort s'améliorer.

Tout au plus pourrait-on envisager que la part du prêt que nous avons consenti à la Coopérative tibétaine de Bylakuppa et qui doit nous être remboursée, soit réinvestie au profit des Tibétains. Il avait été question que cette part soit transformée en don, comme l'avait été la première part. Il ne sera toutefois pas possible de savoir si cette transformation est indispensable à la bonne marche de la Coopérative avant que les comptes révisés nous aient été transmis, soit l'automne prochain. Cette possibilité de réinvestissement n'est donc pour l'instant qu'une hypothèse.

Dans l'attente de votre prise de position, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

Fritz Real
(Fritz Real)

Annexe mentionnée

Dodis

